

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)**

- 03-3763 / 101596  
Filature de laines peignées d'Ajoie SA, 2942 Alle  
atelier de filature  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
37 A  
08.02.2004–12.02.2005 (Renouvellement/modification)  
Dérogação basée sur l'art. 28 LTr

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 04-3867 / 109494  
Consortium TCG, 2882 St-Ursanne  
Assainissement des tunnels Glovelier et de la Croix  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
45 A  
12.01.2004–31.12.2004 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

3 février 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	04
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.02.2004
Date	
Data	
Seite	220-220
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 341

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.